



Article 1 : fixe les taux fiscaux pour l'année 2013 de la façon suivante :

Taxe	Taux 2012	% augmentation	Taux 2013
Taxe d'habitation	7,81%	2,5	8,01%
Taxe sur le foncier	10,69%	2,5	10,96%
Taxe sur le foncier non bâti	47,19%	2,5	48,37%

**2013-21**  
**Comptes de gestion**  
**2012 des budgets**  
**Commune, Eaux et**  
**Assainissement**

Monsieur le maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2012, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

*Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion des budgets Commune, Eaux et Assainissement établis par Monsieur le Receveur municipal pour l'exercice 2012. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**2013-22**  
**Compte**  
**administratif 2012**  
**Budget Commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2012 du budget Commune qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes 2012	1 580 394,14 €	2 571 722,65 €
Dépenses 2012	1 358 533,35 €	2 252 682,44 €
Resultat 2012	221 860,79 €	319 040,21 €
EXCEDENT cumulé 2011	442 749,52 €	-96 254,42 €
RESULTAT EXERCICE	<b>664 610,31 €</b>	<b>222 785,79 €</b>

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, c'est sous la présidence du premier adjoint, M. BERTHY que le Conseil municipal examine et adopte à l'unanimité le compte administratif 2012 du budget Commune.

**2013-23**  
**Compte**  
**administratif 2012**  
**budget Eaux**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2012 du budget annexe Eaux qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes 2012	60 702,05 €	22 496,00 €
Dépenses 2012	40 475,40 €	30 516,08 €
Resultat 2012	20 226,65 €	8 020,08 €
EXCEDENT cumulé 2011	107 020,94 €	154 591,36 €
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>127 247,59 €</b>	<b>146 571,28 €</b>

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, c'est sous la présidence du premier adjoint, M. BERTHY que le Conseil municipal examine et adopte à l'unanimité le compte administratif 2012 du budget annexe Eaux.

**2013-24**  
**Compte**  
**administratif 2012**  
**Budget**  
**Assainissement**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2012 du budget annexe Assainissement qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes 2012	153 593,69 €	58 496,91 €
Dépenses 2012	75 549,46 €	150 711,47 €
Resultat 2012	78 044,23 €	-92 214,56 €
EXCEDENT cumulé 2011	146 646,96 €	438 891,42 €
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>224 691,19 €</b>	<b>346 676,86 €</b>

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, c'est sous la présidence du premier adjoint, M. BERTHY que le Conseil municipal examine et adopte à l'unanimité le compte administratif 2012 du budget annexe Assainissement.

**2013-25**  
**Affectation des**  
**résultats de**  
**l'exercice 2012**  
**Budget Commune**

Le Maire rappelle que les résultats 2012 sont déficitaires en fonctionnement et investissement pour respectivement 664.110,31 € et 222.785,79 €.

L'affectation des résultats 2012 est présentée la suivante :  
Le budget Assainissement est déficitaire de 669,03 €. Ce déficit sera absorbé par des R001 pour 222.785,79 € et R002 pour 664.610,31 €.

Il propose de ne pas affecter de crédits supplémentaires en investissement  
Après exposé de Monsieur Jacques LAPORTERIE, le Conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité.

**2013-26**  
**Budget primitif**  
**2013**  
**Commune**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération suivante :

**Vu** le projet de budget primitif de la Commune pour 2013 établi selon les règles prévues par le décret n° 59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1er janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

**Vu** la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République ;

**Vu** la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

M. le Maire présente le budget primitif 2013 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

- Fonctionnement	2.217.023,82 €
- Investissement	1.046.340,91 €

**2013-27**  
**Budget primitif**  
**2013**  
**Eaux**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération suivante :

**Vu** le projet de budget primitif du service Eaux 2013 établi selon les règles prévues par le décret n° 59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1er janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

**Vu** la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République ;

**Vu** la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

M. le Maire présente le budget primitif 2013 du service Eaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

- Fonctionnement	187.749,59 €
- Investissement	532.096,87 €

**2013-28**  
**Budget primitif**  
**2013**  
**Assainissement**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération suivante :

**Vu** le projet de budget primitif du service Assainissement 2013 établis selon les règles prévues par le décret n° 59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1er janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

**Vu** la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République ;

**Vu** la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application ;

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

**Vu** l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables;

M. le Maire présente le budget primitif 2013 du service Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

- Fonctionnement	394.297,74 €
- Investissement	804.176,16 €

**2013-29**  
**Tarifs communaux**  
**2013**

**1/ LOYERS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal les loyers communaux annuels suivants :

BAZA Jean-Pierre	3.542,98 €
DUPUIS Gérard	4.043,74 €
LAWANI Titiana	4.961,39 €
MELVILLE Chryslène	8.576,88 €
BASMAISON Chrystel	4.961,39 €
DUBUT Pascal	5.661,43 €
LEPORE Angélique	5.976,48 €

Mesdames BASMAISON et LEPORE ont quitté la salle au moment du vote.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1er mai 2013 ces nouveaux loyers.

**2/ GARDERIE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal les tarifs d'accès à la garderie suivants :

Tarif à la semaine pour un enfant inscrit		<i>Soit un coût journalier</i>	Pour 1 journée/ semaine
Matin de 7h00 à 8h20	<b>6,40 €</b>	1,60 €	<b>2,00 €</b>
Soir de 16h30 à 18h00	<b>9,20 €</b>	2,30 €	<b>3,00 €</b>
Soir de 16h30 à 19h00	<b>10,80 €</b>	2,70 €	<b>3,50 €</b>
Matin et soir de 16h30 à 18h	<b>13,80 €</b>	3,45 €	<b>4,00 €</b>
Matin et soir de 16h30 à 19h	<b>20,00 €</b>	5,00 €	<b>6,00 €</b>
Forfait pour matinée non inscrite	<b>12,00 €</b>	A payer le mois suivant en plus de la prestation normalement due	
Forfait pour journée non inscrite	<b>25,00 €</b>	A payer le mois suivant en plus de la prestation normalement due	

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1er mai 2013 ces nouveaux tarifs pour la garderie.

### **3/ LOCATION LA HUSSARDIERE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal les tarifs de location de LA HUSSARDIERE, sauf pour les partis politiques, suivants :

LA HUSSARDIERE journée	226,60 €
LA HUSSARDIERE matin	103,00 €
LA HUSSARDIERE après midi	120,00 €
LA HUSSARDIERE caution	250,00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1er mai 2013 ces nouveaux tarifs de location.

### **4/ LOCATION FOYER RURAL**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal les tarifs de location du FOYER RURAL, sauf pour les partis politiques, suivants :

FOYER RURAL journée	515,00 €
FOYER RURAL caution	700,00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1er mai 2013 ces nouveaux tarifs de location.

### **5/ LOCATION MILLE CLUB**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal les tarifs de location du MILLE CLUB, sauf pour les partis politiques, suivants :

MILLE CLUB journée	113,90 €
MILLE CLUB matin	50,00 €
MILLE CLUB après midi	70,00 €
MILLE CLUB caution	150,00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1er mai 2013 ces nouveaux tarifs de location.

#### **6/ TARIFS BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal les tarifs bibliothèque suivants :

ENFANTS	7,50 €
ADULTES	17,50 €
FAMILLE	22,00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1er mai 2013 ces nouveaux tarifs.

#### **7/ PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal la participation des communes aux frais de scolarités suivante :

ECOLE MATERNELLE	750,00 €
ECOLE PRIMAIRE	600,00 €
ECOLE PRIVEE	365,12 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1er mai 2013 ces nouveaux tarifs.

#### **8/ CANTINE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal les tarifs cantine suivants :

PLANCHE 8 TICKETS SEPTEUIL	39,00 €
PLANCHE 8 TICKETS EXTERIEUR	39,00 €
LE REPAS INSTITUTEUR	4,90 €
LE REPAS EMPLOYES COMMUNAUX	4,90 €
LE REPAS A EMPORTER SANS VAISSELLE - SANS LAVAGE	4,00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1er mai 2013 ces nouveaux tarifs.

#### **9/ DROIT DE PLACE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal les tarifs pour les droits de place suivants :

COMMERCANTS REGULIERS	50,00 €/ trimestre
SEMIE REMORQUE OUTILLAGE/DIVERS	51 € / unité
COMMERCANTS OCCASIONNELS	6 € / ml
FOIRE A TOUT / MARCHE DE NOEL	5,75 € / ml

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1er mai 2013 ces nouveaux tarifs.

### **10/ CONCESSION CIMETIERE / COLOMBARIUM**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal les tarifs cimetière et columbarium suivants :

CIMETIERE 15 ANS	140,00 €
CIMETIERE 30 ANS	380,00 €
CIMETIERE 50 ANS	650,00 €
CIMETIERE PERPETUELLE EN 100 ANS	1 500,00 €
COLOMBARIUM 15 ANS - 1 / 2 URNES	540,00 €
COLOMBARIUM 15 ANS - 2 / 4 URNES	815,00 €
COLOMBARIUM 30 ANS - 1 / 2 URNES	635,00 €
COLOMBARIUM 30 ANS - 2 / 4 URNES	905,00 €
JARDIN DU SOUVENIR	100,00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1er mai 2013 ces nouveaux tarifs.

### **11/ POMPES FUNERAIRES**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal les tarifs des services funéraires suivants :

VACATION DE POLICE	23,00 €
PORTEUR	37,00 €
FOSSE SIMPLE	100,00 €
FOSSE DOUBLE	150,00 €
OUVERTURE	30,00 €
EXHUMATION	60,00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1er mai 2013 ces nouveaux tarifs.

### **12/ EAU / ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal les parts communales eau et assainissement suivantes :

PART COMMUNALE EAU	0,50 €
PART COMMUNALE ASSAINISSEMENT	0,70 €
PART COMMUNALE POMPAGE PRIVE	0,30 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1er mai 2013 ces nouveaux tarifs.



### **13/ RACCORDEMENT A L'EGOUT**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal les tarifs de raccordement à l'égout suivants :

MAISONS NEUVES (en deux fois)	3.500,00 €
MAISONS ANCIENNES (en deux fois)	3.500,00 €
SCHEMA DIRECTEUR	60,00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1er mai 2013 ces nouveaux tarifs.

### **14/ STERES DE BOIS**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal les tarifs stères de bois suivants :

COUPE EN 1M	52,00 €
COUPE EN 50 CM	55,00 €
COUPE EN 33 CM	61,00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1er mai 2013 ces nouveaux tarifs.

### **15/ PANNEAUX PUBLICITAIRES**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal les tarifs pour les panneaux publicitaires suivants :

1x1 m	15,00 €
2x3 m	90,00 €
3x4 m	180,00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1er mai 2013 ces nouveaux tarifs.

### **15/ PHOTOCOPIES**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal les tarifs photocopies suivants :

A4 VERSO	0,25 €
A4 RECTO VERSO	0,30 €
A3 VERSIO	0,30 €
A3 RECTO VERSO	0,40 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1er mai 2013 ces nouveaux tarifs.

**2013-30**  
**Autorisation de lancer la recherche d'un maître d'œuvre pour assurer le suivi des travaux d'aménagement, d'agrandissement et/ou transformation du hall du foyer rural**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code des Marchés Publics,  
**Vu** la délibération n°2012-73 portant autorisation donnée au maire pour lancer la recherche d'un bureau d'études pour une étude technique portant sur des travaux d'aménagement, d'agrandissement et/ou transformation du hall du foyer rural,  
**Considérant** l'étude technique remise par la société ITA 78,

Après exposé, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à lancer la recherche d'un maître d'œuvre chargé de suivre la réalisation des travaux d'aménagement, d'agrandissement et/ou transformation du hall du foyer rural.

**2013-31**  
**Attribution de la mission de reprise du fonds d'archives**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la délibération suivante :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code des Marchés Publics,  
**Considérant** la proposition technique et commerciale de la société DOPARCHIV suivante :

- Phase 1 : reprise et mise à jour des éliminations 2.900,00 €,  
(mise à l'écart des archives pouvant être détruites,  
Edition des bordereaux d'élimination)
- Phase 2 et 3 : Reprise du fonds d'archives et des archives définitives 14.600,00 €  
(reconditionnement partiel, récolement, informatisations  
rédaction des bordereaux excel, édition des documents  
réglementaires, démonstration.)
- Fourniture du conditionnement nécessaire à l'archivage définitives 1.972,52 €

Après exposé, le Conseil Municipal attribue à l'unanimité la mission de reprise du fonds d'archives à la société DOPARCHIV sise à Pinieux 56220 LIMERZEL pour un montant de 19.472,52 € HT soit 23289,14 € TTC.

Questions diverses

Il est demandé que des dispositions soient prises contre les mégots au sol dans l'enceinte de l'aire de jeux.

La séance est levée à 21 h 10.

Septeuil, le 3 avril 2013

Le Maire, Yves GOUËBAULT

Liste des délibérations :

- 2013-20 Taux de fiscalité directe 2013
- 2013-21 Comptes de gestion 2012 des budgets Commune, Eaux et Assainissement
- 2013-22 Compte administratif 2012 Budget Commune
- 2013-23 Compte administratif 2012 Budget Eaux
- 2013-24 Compte administratif 2012 Budget Assainissement
- 2013-25 Affectation des résultats de l'exercice 2012 Budget Commune
- 2013-26 Budget primitif 2013 - Commune
- 2013-27 Budget primitif 2013 - Eaux
- 2013-28 Budget primitif 2013 - Assainissement
- 2013-29 Tarifs communaux 2013
- 2013-30 Autorisation de lancer la recherche d'un maître d'œuvre pour assurer le suivi des travaux d'aménagement et d'agrandissement du hall du foyer rural
- 2013-31 Attribution de la mission de reprise du fonds d'archives

Liste des membres présents avec la signature :

Yves GOUËBAULT	Dominique BERTHY
Jean-Claude BRIE	Francine ENKLAAR
Michèle ROUFFIGNAC	Jacques LAPORTERIE
Lise LEVEL	Claude DERACHE
Sadia LEPORE	Jean-Pierre CLAUSSE